



PREFET DU VAL DE MARNE

## MESSAGE DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

### PHENOMENE : ORAGE et VENT



Créteil, le 14/10/2019

La Préfecture du Val-de-Marne annonce que Météo France prévoit un niveau de vigilance nécessaire, vis-à-vis des conditions météorologiques à venir, classée :

<i>Couleur de vigilance</i>	<i>Qualification du risque</i>
<b>ORANGE</b>	Passage en soirée d'un épisode pluvio-orageux actif nécessitant une vigilance particulière en raison de fortes rafales de vent possibles associées.

<i>Type d'évènement</i>
<b>1 – <u>Localisation et période (spécifique au Val-de-Marne)</u></b> * lieux concernés : Paris et petite couronne (75-92-93-94), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91) et Val-d'Oise (95).  * début d'événement prévu le <b>lundi 14 octobre 2019 à 19h00</b> * fin d'événement prévu le <b>lundi 14 octobre 2019 à 23h00</b>
<b>2 – <u>Description</u></b> * Situation actuelle et données observées (s'il y a lieu) : Le phénomène n'a pas débuté * Evolution prévue et données chiffrées : Des orages se déclenchent à partir de la fin d'après-midi. En soirée, entre 19h et 22h, passage d'une ligne orageuse très active, avec forte pluie localisée, et des rafales de vent entre 70 km/h et 90 km/h, <u>des rafales ponctuelles à 100 km/h sont possibles</u> .

## ***Les conseils de comportements à l'attention des populations :***

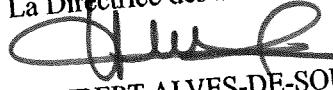
**Soyez très vigilant. Un phénomène orageux dangereux est prévu. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.**

<b>Conséquences possibles</b>	<b>Comportements</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.</li><li>- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.</li><li>- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.</li><li>- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.</li><li>- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</li><li>- Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.</li><li>- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</li><li>- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne vous abritez pas sous les arbres.</li><li>- Evitez les promenades en forêts et les sorties dans les parcs et jardins publics</li><li>- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</li><li>- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</li><li>- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</li><li>- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</li><li>- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques.</li><li>- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li><li>- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li></ul>

## **A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires :**

**Indépendamment des dispositions prévues par la préfecture, il vous appartient :**

- **de consulter bi-quotidiennement la carte de vigilance météorologique, le cas échéant les bulletins d'information, et l'Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) en vous connectant sur les sites suivants:**  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
<https://apic.meteo.fr>
- **de mettre en pré-alerte votre Poste Communal de Commandement (PCC)**
- **d'alerter les services relevant de votre autorité**
- **de mettre en œuvre, le cas échéant, sur votre commune des mesures de protection et de sauvegarde en s'appuyant sur les dispositions des Plans Communaux de Sauvegarde ;**
- **d'alerter et d'informer la population :**

**Le Préfet**  
Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice des Sécurités  
  
Astrid HUBERT-ALVES-DE-SOUZA